

Conditions générales de vente des magazines THE FLAMBOYANT AGENCY –

En vigueur au 20/12/2020

THE FLAMBOYANT AGENCY (ci-après dénommée « TFA »), SAS au capital de 500,00 euros, enregistrée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 853 479 848 (00014) dont le siège social est situé à Rue des Multipliant 97139 LES ABYMES est une entreprise dont l'activité est l'édition de revues périodiques. Elle exploite le site internet <https://theflamboyantagency.com/>, par lequel sont distribués les magazines que la Société édite, mais également les produits publicitaires dérivés des sociétés partenaires FOODILES, et PLUME.

A l'effet d'établir avec ses clients ci-dessous nommés le « CLIENT » des relations contractuelles transparentes, TFA a établi les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »).

TFA et le CLIENT, ensemble, sont dénommés ci-après les Parties et individuellement la Partie.

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toute vente des magazines et articles publicitaires et produits dérivés promotionnels, revues, périodiques (ci-après le ou les PRODUIT(s)) réalisée notamment par le biais du site internet <https://theflamboyantagency.com/> ((ci-après le Site)

1.2

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par TFA. Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions de l'article L. 221-5 du Code de la consommation, les présentes CGV sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

1.3

Toute Commande ou achat immédiat du CLIENT implique son adhésion sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par TFA.

1.4 Le CLIENT déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de Commande.

Article 2 - Commande

2.1

Par Commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos PRODUITS disponibles et distribués via le Site.

2.2

Toute Commande, pour être valable, doit être effectuée par le biais du Site internet.

2.3

Toute Commande parvenue à TFA est réputée ferme et définitive.

Le CLIENT est informé que la commande est conditionnée à la disponibilité des PRODUITS dans les stocks de TFA. En cas d'indisponibilité, le CLIENT en est informé dans les plus brefs délais. Les éventuelles indisponibilités ne sauraient en conséquence être imputées à TFA ;

Article 3 – Prix et règlement

3.1.

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des PRODUITS vendus sont ceux figurant sur le Site internet dans la rubrique Tarifs au jour de la Commande. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus.

3.2 Sauf autres modalités prévues expressément par des conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la Commande. Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date. Une facture sera remise au CLIENT sur simple demande.

3.3 Sont acceptés comme moyens de paiement : les cartes de crédit, cartes bancaires (Visa, Mastercard) et comptes Paypal.

3.4 En cas de paiement incomplet, ou de retard de paiement du CLIENT, les sommes restant dues seront automatiquement majorées du taux de l'intérêt légal.

Article 4 – Livraison

4.1 Deux modes de livraison sont proposés au CLIENT par TFA :

- La livraison sur site, effectuée à l'adresse indiquée par le CLIENT,

- La livraison en point-relais,

4.2 Livraison sur site

La Livraison peut être effectuée sur site, à l'adresse indiquée par le CLIENT lors de sa Commande.

La livraison n'est possible que dans la zone suivante : Guadeloupe

Les livraisons sont effectuées par colis La Poste.

Les frais de livraison applicables sont liés à l'adresse de livraison finale du PRODUIT.

Le CLIENT assumera les frais et risques du transport des PRODUITS vendus.

4.3 Livraison en point-relais

4.3.1 Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison peut être effectuée dans un lieu, dit point-relais, défini par TFA. La livraison en point-relais n'est possible qu'en Guadeloupe.

Le CLIENT pourra récupérer son PRODUIT à l'adresse du point-relais qu'il aura choisi. La liste des points-relais disponibles est précisé à l'adresse suivante **AZ Cake Design, 27 rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahaut, Guadeloupe.**

4.3.2 Chaque point-relais étant situé dans un commerce indépendant, ce sont les horaires d'ouverture de ces commerces qui s'appliquent au point-relais. Il appartient au CLIENT de se renseigner sur ces horaires, avant tout déplacement.

4.3.3 Le CLIENT est informé par message/email/sms de la mise à disposition de son PRODUIT au point-relais désigné, auquel il prendra réception des PRODUITS commandés.

A compter de son dépôt en point-relais, le CLIENT dispose d'un délai maximum de 30 jours pour prendre possession de son PRODUIT. Passé ce délai le PRODUIT est retourné à l'adresse du siège de TFA, à laquelle le CLIENT pourra récupérer son PRODUIT.

4.4

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, TFA livre le PRODUIT sans retard injustifié et au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat.

4.5

En cas de manquement de TFA à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévus ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, LE CLIENT peut résoudre le contrat, par courrier électronique avec accusé de réception, ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, TFA d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par TFA de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que TFA ne se soit exécutée entre-temps. Néanmoins, LE CLIENT peut immédiatement résoudre le contrat lorsque TFA refuse de livrer le PRODUIT ou lorsqu'elle n'exécute pas son obligation de livraison du PRODUIT à la date prévue, sans information du CLIENT.

4.5 Le transfert de propriété des PRODUITS au profit du CLIENT, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits PRODUITS.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge de TFA. Les risques des PRODUITS sont transférés au CLIENT, à compter de sa prise de possession.

4.6

Conformément à l'article L.221-28, le droit de rétractation n'est pas applicable aux ventes des PRODUITS.

Article 5 - Remboursement

Lorsque le contrat est résolu, **TFA** est tenu de rembourser LE CLIENT de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Article 5 – Responsabilités et assurances

5.1 La responsabilité de **TFA** ne pourra être engagée, quels que soient le fondement et la nature de l'action, qu'en cas de faute prouvée de sa part ayant causé un préjudice personnel, direct et certain au CLIENT.

La responsabilité de **TFA** ne pourra être engagée que dans la limite d'un montant de dommages-intérêts ne pouvant excéder le montant facturé au titre du contrat.

Au-delà de ce plafond, le CLIENT renonce, et fait renoncer ses assureurs, à tout recours contre **TFA** et ses assureurs.

5.2 En tout état de cause, la responsabilité de **TFA** ne pourra pas être engagée dans les cas suivants : fait du CLIENT ; force majeure ; fait d'un tiers autre qu'un sous-traitant ou fournisseur de **TFA**.

5.3 Chaque Partie déclare avoir souscrit ou s'engager à souscrire à ses frais et à maintenir en état de validité les assurances nécessaires à la couverture des risques susceptibles de survenir du fait de l'exécution du Contrat.

5.4 Le CLIENT garantit **TFA** contre toute action ou plainte d'un tiers contre **TFA** du fait d'un évènement inhérent à la réalisation de la prestation et, par conséquent, indemniser **TFA** des conséquences d'une telle action ou préjudice judiciaire ou de toute responsabilité encourue par **TFA** à ce titre.

Article 6 - Garanties - Généralités

6.1

TFA est garante de la conformité des PRODUITS au contrat, permettant au CLIENT de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

6.2 Il est rappelé que Le CLIENT peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

6.3 Le CLIENT pourra exercer ces garanties en adressant sa demande à THE FLAMBOYANT AGENCY à Rue des Multipliant 97139 LES ABYMES.

Article 7 – Force majeure

7.1 **TFA** ne sera tenue responsable d'un manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations, provoqué par un évènement de force majeure. Par évènement de force majeure, il faut entendre tout évènement échappant au contrôle de la Partie qui l'invoque et dont elle ne pouvait raisonnablement se prémunir. Constituent notamment des cas de force majeure : incendie, épidémie, pandémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de la Partie qui l'invoque.

7.2 La Partie déclarant le cas de force majeure doit le notifier dans les cinq (5) jours qui suivent sa survenance. La notification sera faite par courrier électronique, elle doit indiquer la nature de la force majeure et son incidence sur l'exécution des présentes.

7.3 Si l'évènement de force majeure poursuit ses effets au-delà d'un délai de quinze (15) jours, chacune des Parties pourra, après l'envoi d'un courrier électronique avec accusé de réception à l'autre Partie, résilier immédiatement et de plein droit le Contrat sans droit à indemnité de part et d'autre, ni droit au remboursement de tout acompte déjà versé.

Article 8 – Protection des données à caractère personnel

TFA, dans le cadre des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

a. L'intérêt légitime poursuivi par **TFA** lorsqu'il poursuit les finalités suivantes : prospection et animation; gestion de la relation avec ses clients;

b. L'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la production, la gestion, le suivi des utilisateurs ; le recouvrement.

c. Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption ; la facturation ; la comptabilité.

TFA ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des CLIENTS sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de **TFA**, ainsi qu'à ses prestataires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les personnes concernées bénéficient notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Les personnes concernées peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Les personnes concernées peuvent, exercer ses droits en contactant :

- par mail : contact@theflamboyantagency.com

- par courrier THE FLAMBOYANT AGENCY à Rue des Multipliant 97139 LES ABYMES

Article 9 – Preuve

Conformément à l'article 1366 du Code civil, les messages reçus par télécopie ou par voie électronique et plus généralement les documents électroniques échangés entre les parties, ont la même valeur que celle accordée à l'original.

Article 10 – Langue du contrat

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 11 – Litige

Au cas où un différend surviendrait entre les Parties dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les Parties s'obligent à tenter de le résoudre préalablement de façon amiable.

Si, au terme d'un délai de 15 jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord, le différend sera alors soumis aux tribunaux de Pointe-à-Pitre compétents.

Signature du client précédée de la mention « Lu et approuve »